

**Commission de Quartier
Bonnefoy – Roseraie – Gramont**

Toulouse Est – 18 décembre 2014

**Direction de la Démocratie Locale
Secteur Toulouse Est**

Lieu : Espace Bonnefoy – 4, rue du Faubourg Bonnefoy – 31500 Toulouse. 18h30

Participation : 130 personnes

Elus présents :

Mme COSTES-DANDURAND, Maire du quartier 4.1, Adjointe au maire en charge de la lutte contre le bruit

M. ARSAC, Adjoint au maire en charge de la sécurité

M. ROUGE, Adjoint au maire délégué à la solidarité et à la santé publique

Services municipaux présents :

Mme FAUGERE et M.M. MILHAU, GESTA et MADAMOUR (Pôle Territorial Est); M. MIELLET (DDS); Mme CAROT, Mme Polizzi (Service Environnement) ; Mme DAQUIN et M.M. GUIDET, CASTELLS et BOUDOU (DDL).

Intervenants :

M. CELLIER (ADIM Promotion)

Mme Costes-Dandurand se présente et accueille l'assistance de cette commission de quartier.

M. Boudou présente ensuite l'ordre du jour suivant :

1. Rappel du fonctionnement de la Démocratie Locale
2. Présentation des travaux de voirie
 - a. Réalisés
 - b. Programmés
3. Restitution des enquêtes sur l'éclairage public et les transports en commun
4. Présentation du projet d'aménagement de la partie Nord de l'îlot Lapujade
5. Questions diverses

M. Boudou précise qu'il rendra compte du 3^{ème} point, suite aux enquêtes menées auprès des associations du Bureau durant l'été, que le Pôle territorial interviendra sur le 2nd point et ADIM Promotion sur le 4^{ème}. Les questions diverses, qui incluent notamment les Ateliers de concertation du projet Toulouse EuroSudOuest et la question des antennes, termineront la réunion.

En préalable, Monsieur Arzac expose la nouvelle politique municipale en matière de sécurité , remaniée autour de 3 axes :

- Le doublement des effectifs, car un effort massif est nécessaire, 50 policiers seulement couvrant chacune des 3 plages horaires. L'objectif vise donc 300 policiers en 2017. Mais ce recrutement, qui se veut aussi qualitatif, est long : il requiert le dégagement de marges budgétaires, la tenue de jurys et une formation des recrues de 6 mois.

Les 1^{ers} effectifs devraient donc arriver courant 1^{er} trimestre 2015. Les 70-80 effectifs attendus à l'automne offriront plus de réactivité aux sollicitations riveraines. Pour l'instant, la municipalité agit au mieux avec les faibles moyens dont elle dispose. Ces effectifs seront aussi redéployés en patrouilles pédestres qui sillonneront les cœurs de quartier, rôle d'une police de proximité.

- La réorganisation du service, car un déséquilibre de répartition des effectifs existe, les policiers étant bien plus présents aux heures de bureau que le soir ou le week-end. Les plannings seront donc modifiés mais, là aussi, du temps est requis. Dans le même objectif, une brigade moto vient d'être créée : elle permettra de rendre Allo Toulouse, ex Office de la Tranquillité, opérationnel. Cette nouvelle appellation vise à aider les Toulousains à distinguer les questions de prévention de celles de la sécurité et à les réhabituer à contacter le 17. A partir du 1^{er} janvier 2015, cette brigade moto sera dédiée aux appels au 3101 et y répondra par la médiation, et, si besoin, par la verbalisation. Ce dispositif pourra s'adapter. Une autre brigade est en cours de conception, en lien avec M. Rougé : il s'agira d'une équipe pluridisciplinaire et interservices, dotée de travailleurs sociaux, qui traitera dès le 1^{er} trimestre 2015 les problèmes de marginalité. Une approche équilibrée entre aide municipale et injonction de libérer l'espace public est voulue. Cette brigade Action Marginalité Insertion sera mobile et active toute la journée. Monsieur Arzac note le grand nombre de SDF présents à Toulouse et affirme la volonté municipale d'agir en inventant un dispositif nouveau, face à une situation intolérable qu'il s'agit de ne pas laisser perdurer. En fonction des résultats, ce dispositif sera ajusté.
- Le déploiement de la vidéoprotection, initié par M. Moudenc mais délaissé par l'ancienne municipalité. La nouvelle équipe en a une approche pragmatique et sans tabou. Pour optimiser la présence humaine, 300 caméras ont donc été commandées, sachant que Lyon et Montpellier en comptent chacune 5-6/10000 habitants et Toulouse 0,47. Là encore, la procédure est longue : le marché est lancé et l'étude menée. Il reste à justifier de l'installation et à régler ses problèmes techniques. 7 caméras sont prévues sur ce quartier, en particulier sur l'artère principale. Le Faubourg Bonnefoy est en effet classé en zone ultraprioritaire et le quartier d'Amouroux est aussi très surveillé. M. Arzac fait d'ailleurs pression sur la Préfecture pour que la Police Nationale y soit davantage présente. Maintenant réarmée, la Police Municipale retournera progressivement dans ces zones sensibles. 4-6 caméras sont prévues sur Amouroux, en particulier rue Roubichou.

Cette réforme vise à assurer, dès septembre 2015, une prévention de qualité et à affirmer plus fortement le rôle de la Police Municipale, complémentaire de celui de la Police Nationale, à laquelle revient l'intervention. Les effets de cette nouvelle politique devraient être visibles avant la mi-mandat.

1. Rappel du fonctionnement de la Démocratie Locale

M. Costes-Dandurand rappelle le découpage de Toulouse en 20 quartiers, dotés de 19 maires. Maire du quartier 4.1, objet de la présente réunion, elle en cerne le périmètre : à l'Est de Toulouse, il s'étend de Bonnefoy à Gramont-Gabardie. Une équipe technique, menée par M. Boudou, anime le dispositif de démocratie locale et travaille à la Maison de la Citoyenneté du secteur (Métro Roseraie). Le secteur se compose aussi des quartiers 4.2 et 4.3, dont sont respectivement maires M.M. Lesgourgues et De Scorraille. Enfin, le dispositif compte 2 instances : la Commission de Quartier, publique réunie ce soir, et le Bureau, qui, pour sa part s'est réuni en octobre. Il est composé d'associations préalablement candidates. Mme Costes-Dandurand remercie ces bénévoles, dévoués

à la cohésion du quartier et au dialogue avec la Municipalité. Elle cite chacune de ces associations (cf Diaporama) et en salue les représentants présents. Elle rappelle que ce Bureau a établi l'ordre du jour ci-dessus et que cette Commission vise un échange avec les habitants.

2. Présentation des travaux de voirie

a. Réalisés

Mme Faugère détaille sur le diaporama les travaux réalisés en 2014 :

- Les cheminements piétons de la rue Aicard ont été améliorés et les trottoirs refaits ;
- La rue Ponchon a été refaite ;
- Une intervention a été faite sur le parking avenue de Lyon ;
- Les trottoirs de l'avenue de Lyon ont été refaits avec un revêtement neuf ;
- Au carrefour Lapujade / Descouloubres, un plateau-ralentisseur a été mis en place ;
- Le parvis de l'école maternelle Marengo Périole a été aménagé, les cheminements piétons améliorés et les traversées sécurisées avec 1-2 places PMR. Toutes les écoles du secteur seront progressivement dotées de ce mobilier coloré.

M. Rougé revient sur l'action d'aide alimentaire à l'attention de SDF, menée sur le parking de l'avenue de Lyon. Il précise que ce projet avait été conçu par l'ancienne municipalité : depuis des années, une distribution alimentaire se faisait au bord du Canal, posant des problèmes d'ordre public et de sécurité. D'où ce déplacement au fond du parking, espace clos et protégé aux conditions sanitaires satisfaisantes et qui n'entre pas en conflit avec le parking. Une autre avancée réside dans la contractualisation des associations avec la Ville. Aucun incident n'est constaté depuis l'ouverture le 08 décembre mais le lieu reste observé et son fonctionnement sera adapté si besoin. M. Rougé cite cet exemple comme preuve qu'une action simultanée sur la sécurité, la propreté de l'espace public et l'accompagnement social est possible.

Un riverain taxe l'aide sociale de piège et, pointant le bâti réalisé en dur, craint un effet d'appel d'air.

M. Rougé explicite la conception et l'évolution du projet présenté, qui résulte d'échanges avec les associations, notamment avec *le Secours catholique*. Démentant la réalisation d'un bâti en dur, il rappelle l'objectif de l'installation : assurer la sécurité de tous. M. Rougé évoque aussi la grande évolution que ce quartier va connaître, qui requerra sans doute une révision de cette action.

Une habitante du bord du Canal confirme sa grande insalubrité et salue cette réalisation.

M. Rougé note ce propos, justement à l'origine du projet, dont il confirme le bilan positif.

Un habitant signale des intrusions dans le jardin public, fermé la nuit, des Hauts de Bonnefoy. Il estime qu'il vaudrait mieux le rouvrir, afin que la Police Nationale puisse y pénétrer.

M. Costes-Dandurand prend note de cette suggestion.

M. Piat, de *l'association Cheminots Saint-Laurent*, s'enquiert d'échanges avec les associations.

M. Rougé reconnaît que chaque projet requiert une concertation conséquente, avance un travail avec les associations occupées par l'errance, s'accorde sur le manque de travail au niveau territorial et assure qu'il l'intégrera désormais. Il en remercie l'intervenant.

M. Ortiz, de *l'association des commerçants du Faubourg Bonnefoy*, rejoint l'intervenant précédent et juge plus judicieux l'arrière de la gare que le parking, où les véhicules risquent d'être dégradés. Relevant le nombre important de lieux traitant du social dans le quartier, il appelle la tribune à trouver des lieux neutres, sans problème de propreté pour les commerçants. Enfin, il s'inquiète d'un provisoire devenant durable et d'une augmentation du regroupement.

M. Rougé avance les 300m de distance du lieu initial, la maîtrise de l'endroit, fermé et en fond de parking, et la faible fréquence : hors plan hivernal, le dimanche seulement. Il assure qu'il n'a jamais été question d'une structure en dur et que d'autres quartiers concentrent tout autant des lieux de cette nature, avec des temporalités plus grandes d'ailleurs. La gare reste un élément attractif pour ce public mais M. Rougé assure de sa vigilance à ne pas surcharger le quartier. Face à la crainte de regroupement, il rappelle l'équipe AMI, décrite par Monsieur Arsac, justement faite pour lutter contre et proposer de l'hébergement. Là encore, 2 actions sont simultanées.

M. Ortiz affirme que la concentration se fait toujours à l'entrée du Faubourg Bonnefoy.

Un habitant nuance : l'attroupement se fait bien devant le Casino mais il n'a rien d'agressif.

M. Ortiz confirme mais pointe l'insalubrité générée par les SDF et leurs chiens.

Mme Costes-Dandurand avance la conception ancienne du projet et le besoin de résoudre le problème du Canal, où se comptaient un noyé par semaine et des chiens en liberté. Cet éloignement sur le parking, qui hébergeait déjà une halte de jour de *l'association la main tendue*, est sans nuisance. D'autant que le public va ensuite plutôt vers le centre-ville. Elle assure de sa vigilance et de l'écoute des doléances. Alliées au travail de l'équipe AMI, l'impact sera bénéfique. Le service propreté du Pôle est aussi mobilisé et Mme Costes-Dandurand rend ici hommage à son travail.

Mme Denoël, de *l'association l'îlot Lapujade*, rejette l'argument de l'héritage : la nouvelle mairie choisit en effet les projets qu'elle arrête et ceux qu'elle poursuit... Comme Messieurs Piat et Ortiz, elle regrette l'absence de concertation avec les associations du quartier, quel que soit le projet, ainsi que celle de boitage pour cette commission, le jugeant seul garant d'une concertation conséquente.

M. Boudou rappelle les principaux modes de communication : le relais des associations membres du Bureau, le site Internet de la Ville, les flyers et affiches posés dans les principaux services des grands axes, ainsi que l'invitation directe d'habitants en ayant manifesté le souhait auprès du service de Démocratie Locale. Le boitage n'était pas plus efficace mais bien plus coûteux. Il a été décidé de l'abandonner pour des raisons budgétaires mais aussi par respect de l'environnement du fait des économies papier réalisées. De ce fait, hormis l'impression des flyers et affiches, les supports dématérialisés de communication (mails, sites Internet) sont privilégiés.

Sur la question de l'accueil des SDF, avenue de Lyon, M. Rougé assume ce projet, mené avec M. Arsac. Il amène certes des contraintes mais il est pertinent et permet un progrès en matière de propreté, de sécurité et de respect du public. Concédant à nouveau qu'il aurait dû solliciter les associations de quartier, il s'engage à le faire à l'avenir et à rester vigilant à une implantation équilibrée de ce type de lieux dans la ville.

b. Programmés

Mme Faugère liste les sites concernés par la programmation des prochaines années :

- Rue Saint-Tropez, Centre Petite Enfance d'Amouroux, aménagement de l'impasse pour réaliser des places de stationnement pour les parents au 1^{er} trimestre 2015 ;
- Rue de Périole, travaux de voirie et sécurisation du côté primaire de l'école Marengo Périole ;
- Faubourg Bonnefoy, travaux de sécurisation des circulations piétonnes, d'accessibilité des trottoirs et traitement du parking devant la banque à hauteur du Pont Raynal ;
- Chemin Lapujade, réfection du trottoir et empêchement du stationnement dans les semaines à venir ;
- Rue Aicard, restitution du trottoir ;
- Secteur Le Brix et Flandres, prochaine réalisation de 2 zones de cohérence à 30km/h.

M. Milhau détaille sur le diaporama le projet mené en commun avec Tisséo, et suite à sa demande, sur les lignes 19 et 38 : à l'arrêt Hyères, les trottoirs sont élargis et surélevés pour une mise aux normes PMR ; l'arrêt Sainte-Hélène sera peut-être déplacé pour s'adapter au projet de crèche de 42 places gérées par *l'association l'envol*, au n°187 de la rue du Faubourg Bonnefoy.

Un participant rappelle l'obligation des promoteurs de réparer les trottoirs.

Mme Faugère cite un accord ayant permis d'acquiescer au foncier pour faire un trottoir aux normes.

Un membre de *l'association Michel-Ange* suggère un aménagement devant la Poste, à la traversée piétonne rendue dangereuse par les camions de livraison du supermarché, garés en double-file.

Mme Costes-Dandurand précise que si le haut du Faubourg Bonnefoy est priorisé, le projet est bien de descendre la rue : la suggestion de l'intervenant y sera donc intégrée.

Un habitant demande une intervention urgente au débouché de la rue d'Arles sur celle d'Hyères : un stationnement anarchique y est très dangereux et des plots en béton s'y trouvent depuis 1 an ½.

Mme Faugère explique qu'il s'agit de l'éclairage public provisoire.

Un participant s'enquiert d'un projet avenue de Lyon, où règne l'anarchie le soir.

Mme Costes-Dandurand relève le caractère récurrent et général de ce problème d'incivilité : la plus grande présence policière attendue devrait améliorer la situation.

M. Piat interroge l'intérêt de combler les trous de la rue de Périole si des travaux s'y font en 2015... Puis il informe de la disposition de son association à discuter des aménagements prévus.

Mme Faugère explique que ces trous devaient être réparés avant l'hiver, quoi qu'il arrive.

Mme Costes-Dandurand dit son souhait d'y limiter la vitesse, auquel est venue s'ajouter une légitime colère parentale en conseil d'école : elle a donc proposé de déplacer le bus avenue Pompidou. Une réunion avec les parents, les services de l'Education Nationale, le Pôle, et les participants de cette commission s'ils le souhaitent, se tiendra en janvier.

Une habitante note l'incitation au déplacement à vélo et juge alors indispensable une sécurisation du Faubourg Bonnefoy. Elle pointe aussi l'impraticabilité de l'avenue de Lyon, due au stationnement.

Mme Costes-Dandurand l'assure d'un échange et confirme qu'un vivre-ensemble est à retrouver.

Un riverain suggère de ne laisser que les 3 premiers potelets du début de la rue Arago, pour faire du stationnement.

Un riverain, notant la largeur du boulevard Bonnefoy, appelle à une refonte globale de la circulation.

Mme Costes-Dandurand rappelle que le Faubourg relève du Conseil général, qui a donné son accord de principe aux projets municipaux et auquel elle transmettra la suggestion.

Un riverain appelle la salle à donner du temps à la nouvelle mairie. Revenant au boitage, il dit avoir fait le sien : l'information donnée, le relai est possible. Mais il aimerait qu'une relève se manifeste...

Un membre de *l'association 7 Notre Quartier*, tout en remerciant la Municipalité pour son intervention impasse Lenôtre, signale le non respect par les usagers. La police municipale, sollicitée, répond que le problème dépasse son champ d'action.

Mme Costes-Dandurand insistera.

Un habitant signale l'intérêt de requalifier la place Béteille.

M. Boudou rappelle l'étude menée, invalidée par la contrainte du stationnement, et sollicite les propositions riveraines.

Mme Denoël se réjouit des travaux chemin Lapujade, qu'elle espère en début d'année. Puis elle rappelle le souhait riverain d'un enfouissement des lignes, les trottoirs du chemin étant très étroits.

Mme Costes-Dandurand diligentera l'étude pour qu'il soit au moins intégré au budget 2016.
Mme Faugère vérifiera son inscription à la programmation de la Communauté Urbaine.

3. Restitution des enquêtes sur l'éclairage public et les transports en commun

Mme Costes-Dandurand informe du dépouillement en cours des retours riverains sur ces sujets : les services en tiendront compte pour proposer, en 2015, un 1^{er} plan d'intervention..

M. Boudou informe de l'accès au diaporama sur le site Internet de la Ville, d'ici 15 jours.

4. Présentation du projet d'aménagement de la partie Nord de l'îlot Lapujade

M. Cellier relève l'intérêt d'avoir travaillé l'élaboration du projet à partir d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation, inscrite au PLU, et en collaboration avec les élus, les services de l'urbanisme et les associations *Michel-Ange*, *îlot Lapujade* et *Hauts de Bonnefoy*. Le travail préalable mené par ces dernières a fourni un guide assez précis qu'il a fallu traduire avant d'aboutir à un dépôt du projet, prévu en 2015.

En 2016, le démarrage du chantier ne mettra pas pour autant fin au dialogue. Sur le diaporama, M. Cellier situe ensuite les différents zonages : en jaune, du logement ; en rouge, des zones de mixité avec des commerces ; en vert, des espaces publics. La partie Nord où les hauteurs prévues ne dépasseront pas le R+4, est ensuite détaillée :

- Comme inscrit dans l'OAP, une zone de commerces de proximité de moins de 1000m² est réservée. Elle accueillera en fait l'Intermarché situé à proximité.
- Une résidence-services pour seniors sera bâtie, avec une centaine de logements autonomes de 2-3 pièces et 900m² de services communs (piscine, restaurant, coiffeur, espace beauté) au rez-de-chaussée, ouverts au quartier. Nexity et DOMITYS seront gestionnaires.
- Un espace vert ouvert au public ceindra ce bâti. Il comprendra des jardins partagés.
- Les 4 servitudes d'espaces publics définies par les associations et la mairie sont respectées.
- Un R+1 octogonal comptera 15 logements intermédiaires de 3-4 pièces et un garage en rez-de-chaussée.
- D'autres logements plus classiques accueilleront en rez-de-chaussée un commerce, un bureau et une crèche de 340m² pour 30 places.
- Il est prévu l'aménagement d'un parking public de 30 places, de 15 places le long de la voirie et de 22 places à côté des derniers bâtis. 70 places sont prévues pour la résidence, en sous-sol comme pour tous les R+2. Le total se monte à 280 places de parking pour 185 logements.
- 42 emplois sont attendus et la résidence-services souhaite recruter localement.
- Les circulations se feront par la rue Bouvier pour l'entrée à l'Intermarché, le chemin Lapujade pour la résidence-services, et une nouvelle voie, au fond de laquelle se trouveront le parking public et un square permettant les demi-tours.

Un riverain, regrette l'absence d'artisans dans le quartier.

M. Cellier ne l'écarte pas et indique qu'une étude peut être menée en ce sens. Il évoque cependant les nuisances que peuvent générer ce type d'installation auprès des riverains.

Un riverain questionne le type de commerces prévus dans le projet.

M. Cellier précise que seul le déplacement de l'Intermarché est acté. L'espace restant sera de 200m² et donc plutôt adéquat à une activité libérale ou un commerce de proximité.

Un habitant s'inquiète de l'impact de tous ces logements sur la circulation du chemin Lapujade.

M. Cellier reconnaît la problématique, générale en ville, mais avance les 3 accès prévus et le respect des orientations de l'OAP en matière de construction.

Mme Denoël rappelle l'important travail d'écriture de l'OAP et de suivi du projet mené par son association. Elle rapporte la satisfaction riveraine de le voir enfin prendre forme, d'autant que nombre d'éléments qui le composent bénéficieront au quartier. Elle se félicite de la qualité du dialogue, de l'écoute du promoteur et de ce travail conjoint qui a permis la définition d'un projet de qualité et respectueux de l'ensemble du quartier. Elle dit son souhait de la poursuite de cette bonne entente.

M. Cellier lui retourne le compliment et partage sa satisfaction, en évoquant l'a priori mutuel qui fait toujours craindre un antagonisme.

Une habitante, envieuse d'une telle concertation, dénonce le projet surdimensionné rue Estieu, avec des R+4 au sein des maisons et une absence totale d'écoute du promoteur. Elle juge incompréhensible l'accord donné au permis de construire.

Mme Costes-Dandurand l'informe des recours engagés et souligne l'impossibilité d'agir sur des permis déjà accordés. Par contre, avisée de tout nouveau projet, elle assure de sa demande de concertation avec les riverains, plus facile à mener lorsque ceux-ci sont fédérés dans des associations. Cela dit, l'importante démographie toulousaine impose une construction.

Un habitant s'enquiert d'une coordination des services, et particulièrement de ceux de la voirie.

Mme Costes-Dandurand renvoie au service de l'urbanisme la charge d'une vision d'ensemble.

Une habitante pointe ces projets sans stationnement ni aménagement comme responsables de l'incivilité.

Mme Costes-Dandurand reconnaît les problèmes générés par le PLU et informe de sa révision future.

5. Questions diverses

Un habitant déplore le manque d'attention accordée aux nuisances de l'antenne-relai rue 1814.

Mme Costes-Dandurand lui rappelle leur rencontre mardi dernier et l'assure de son implication totale contre une installation à cet endroit.

Un riverain s'enquiert d'un retour des guirlandes lumineuses.

Mme Costes-Dandurand explicite le choix fait cette année d'une illumination de très grande qualité au centre-ville. La demande du riverain sera étudiée et discutée pour l'année prochaine.

M. Boudou rappelle les 8 Ateliers de concertation tenus en 2013 sur le projet Toulouse EuroSudOuest, auxquels ont participé plusieurs associations du quartier : *Chemins Saint-Laurent, Michel-Ange, îlot Lapujade, 7 Notre quartier* et *Marengo Bonnefoy*. Ils vont être poursuivis en janvier 2015, leur objectif reste de débattre des pistes de travail de M. Busquets, maître d'œuvre, pour définir le plan guide urbain mi-2015. Les débats seront retranscrits sur le site Internet www.toulouse-eurosudouest.eu. La prochaine Commission de Quartier rendra compte des avancées des travaux.

En conclusion, Madame Costes-Dandurand remercie l'assemblée et la convie à poursuivre les échanges autour d'un pot de l'amitié.

Fin de la réunion à 21h35.